



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG



L'intégration des technologies de l'information et de la communication dans les écoles fribourgeoises

Die Integration der Informations- und Kommunikations-technologien an den Freiburger Schulen

Information pour l'achat de « SMART Notebook »

Préambule

Le présent document définit les conditions de fourniture du logiciel « SMART Notebook » par le Centre de compétences Fritic, ainsi que les droits et obligations de l'établissement s'y rapportant.

1. Généralités

Le Centre de compétences Fritic fournit à l'établissement le logiciel « SMART Notebook » (ci-après le logiciel) dans le cadre de la licence cantonale qui lui a été allouée par la firme Dekom SA.

La licence fournie autorise l'installation du logiciel sur toutes les machines de l'établissement, ainsi que sur les machines privées des enseignant-e-s de cet établissement.

2. Prix et facturation

Le Centre de compétences Fritic facture à l'établissement un montant annuel (abonnement) comprenant la licence d'utilisation du logiciel. Ce montant est actuellement¹ de CHF 5.- TTC par salle de classe de l'établissement équipée de technologies interactives². Chaque année en janvier, une facture sera envoyée à l'établissement par le Centre de compétences Fritic pour le renouvellement de l'abonnement.

L'établissement acquitte la facture à 30 jours.

3. Conditions, droits et obligations

L'établissement envoie une commande au Centre de compétences Fritic au moyen du formulaire de commande en ligne.

Le Centre de compétence Fritic communique à l'école la clé d'activation du logiciel.

L'établissement est responsable de l'installation du logiciel sur ses postes et de la distribution du logiciel à ses enseignant-e-s.

L'établissement s'engage à ne pas divulguer la clé d'activation du logiciel.

¹ État : août 2019

² Une salle de classe est définie comme une salle occupée par des élèves ou étudiants pour l'enseignement « général ». Les salles spéciales (travaux manuels, éducation physique, etc.) sont exclues.